



Département des Bouches-du-Rhône

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer  
Commune de Port-Saint-Louis- -Rhône  
Commune d'Arles

Mairie Annexe de Mas Thibert  
Mairie Annexe de Salin-de-Giraud  
Mairie Annexe du Sambuc

Mairie Annexe de Trinquetaille

Mas du Pont-de-Rousty

Direction Départementale des Affaires Maritimes

## REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

### ENQUÊTE PUBLIQUE

15 septembre 2009 – 14 octobre 2009  
Décision n° E09000155/13 du 17/07/2009  
Arrêté n° 2009-139 du 31/07/2009

# RAPPORT

**Commissaire Enquêteur**

**Maurice NISSE**

*Géomètre-Expert-Foncier - Professeur Agrégé de Génie Civil  
Directeur des études de l'École Supérieure des Géomètres et Topographes  
En retraite.*

ENQUETE PUBLIQUE

Révision de la Charte du Parc Naturel Régional de Camargue - Dossier E09000155/13

RAPPORT - Page 1

# Sommaire

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

1. GENERALITES.....	3
1.1. Objet de l'enquête	
1.2. Cadre juridique	
1.3. Nature et caractéristique du projet	
1.4. Composition du dossier	
2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	5
2.1. Modalités de l'enquête	
2.2. Concertation préalable	
2.3. Information effective du public	
2.3.1. Publicité légale par voie d'affichage.	
2.3.2. Publicité légale dans la presse.	
2.3.3. Autres actions d'informations réalisées	
Compte rendu de la réunion publique du 23 septembre 2009.....	9
Compte rendu de la réunion publique du 24 septembre 2009.....	15
2.4. Dossier d'enquête et pièces complémentaires	
2.5. Climat de l'enquête	
2.6. Clôture de l'enquête et modalités de transfert des registres	
3. RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS.....	21
4. ANALYSE DES OBSERVATIONS.....	22
4.1. Position personnelle sur Chaque thème	
4.2. Regroupement des thèmes.	
4.3. Regroupement par thèmes de recommandations	

Pour un total de 28 pages

Le présent rapport d'enquête publique est constitué de six volumes distincts mais indissociables

1 – RAPPORT – 28 pages

2 – PIECES ANNEXES AU RAPPORT – 64 pages

3 – CONCLUSIONS – 11 pages

REGISTRES D'ENQUETE PUBLIQUE ET DOCUMENTS JOINTS AUX REGISTRES

4 – VOLUME 1 - 169 pages

R1 – PORT SAINT LOUIS

R2 – SAINTES MARIES

R3 – SALIN DE GIRAUD

5 – VOLUME 2 - 147 pages

R4 – LE SAMBUC

R5 – MAS THIBERT

R6 – TRINGUTAILLE

R7 - ARLES URBANISME

6 – VOLUME 3 - 170 pages

R8 – PONT DE ROUSTY

R9 – AFFAIRES MARITIMES

R10 – COURRIERS Arrêtés au 17 octobre 2009

R11 – COURRIERS Arrêtés au 24 octobre 2009

ENQUETE PUBLIQUE

Révision de la Charte du Parc Naturel Régional de Camargue - Dossier E09000155/13

RAPPORT - Page 2

## 1. GENERALITES

### 1.1. Objet de l'enquête

Par lettre enregistrée le 15 juillet 2009, Le Conseil Régional demande à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

**La révision de la Charte du Parc Naturel Régional de Camargue.**

### 1.2. Cadre juridique

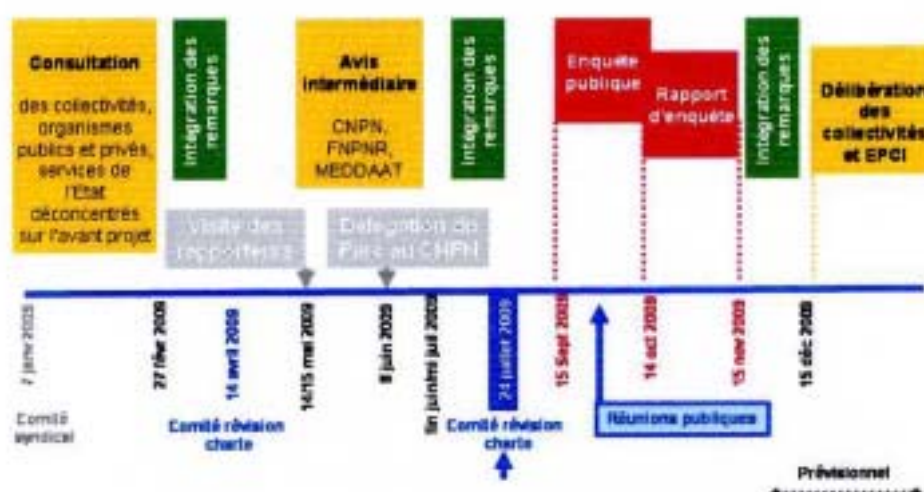
Par décision n° E09000155/13 du 17/07/2009, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille désigne Monsieur Maurice NISSE, Directeur des Etudes de l' Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes, retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire l'Enquête Publique ayant pour objet : **La révision de la charte du parc naturel régional de Camargue.** (Annexes page 3).

Le 31 juillet 2009, Monsieur le Président du Conseil Régional Prend l'arrêté n° 2009-139 : **Portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de charte révisée du Parc naturel régional de Camargue en vue du renouvellement du classement ou du primo classement en Parc naturel régional des territoires des Communes de : Arles (pour partie), Port-Saint-Louis-du-Rhône (pour partie), Saintes-Maries-de-la-Mer.** (Annexes page 5).

### 1.3. Nature et caractéristique du projet

La révision de la charte du Parc Naturel Régional de Camargue, pour des raisons juridiques et administratives, n'a pu effectivement commencer qu'au début de l'année 2009, comme le montre le document présenté par le Parc et qui situe la place de l'enquête publique dans un processus général de révision.

### Révision de la charte : Calendrier prévisionnel détaillé pour l'année 2009 (juillet 2009)



## 1.4. Composition du dossier

Le dossier d'enquête se présente sous la forme de trois documents.

**Un rapport, volume 1, document qui comporte 248 pages**

Organisé autour de quatre ambitions :

**Ambition 1**

Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique.

**Ambition 2**

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle.

**Ambition 3**

Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie.

**Ambition 4**

Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

**Un Plan de Parc, Echelle : 1/ 60 000**

Un plan de localisation des orientations de la charte, des sites et espaces stratégiques (1/60 000ème)

**Une Notice Explicative, volume 2, document qui comporte 86 pages**

**Les 6 grands types d'information du plan de Parc**

- 1- Gestion de l'eau et des risques associés
- 2- Sites et espaces remarquables à préserver et à valoriser
- 3- Zones agricoles à préserver
- 4- Zones d'habitat
- 5- Réseaux d'infrastructures de circulation et itinéraires stratégiques à accompagner et à valoriser
- 6- Sites, aménagements et équipements stratégiques à accompagner et à valoriser

## 2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

### 2.1. Modalités de l'enquête

#### Réunion du jeudi 30 juillet 2009

Ma mission sur le terrain a débuté le jeudi 30 juillet 2009 par une rencontre au Pont-de-Rousty, siège du Parc, avec le Maître d'ouvrage représenté par Monsieur Didier OLIVRY Directeur du Parc Naturel Régional de Camargue, Madame Régine GAL Responsable au Parc du Pôle Evaluation et Prospective ainsi que Monsieur Esprit BOUVIER en charge du projet au Service Espaces Naturels et Forêts au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Réunion au cours de laquelle ont été abordés les points suivants :

Dates de déroulement de l'enquête publique.  
Date de remise du Rapport du Commissaire Enquêteur.  
Lieux de consultation du dossier d'enquête.  
Calendrier des permanences.  
Modalités de dépôt des pièces du dossier.  
Tenues éventuelles de réunions publiques.

#### Réunion du jeudi 3 septembre 2009

Siège du Parc, Mas du PONT-DE-ROUSTY.  
9h.-12h. Mme. MEBREK, Mme GAL,  
Reprises typographiques, dossiers complémentaires, Ordre du jour des réunions publiques.  
13h. – 18h. Cotation et paraphe des dossiers et registres

#### Vendredi 11 septembre 2009

Siège du Parc, Mas du PONT-DE-ROUSTY.  
9h.-17h. Mme. GAL,  
Dépôt des documents, Le Sambuc, Salin-de-Giraud, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Mas Thibert, Trinquetteille.

#### Lundi 14 septembre 2009

Siège du Parc, Mas du PONT-DE-ROUSTY.  
9h.-13h. Mme GAL,  
Dépôt des documents , Arles Services d' Urbanisme, Saintes-Maries-de-la-Mer.

Par la suite, comme il est stipulé dans l'article 6 de l'arrêté n° 2009-139 pris par le Président du Conseil Régional, je me suis tenu à la disposition du public aux dates suivantes, auxquelles s'ajoutent chronologiquement les réunions avec le Maître d'Ouvrage, les reconnaissances et visites sur le terrain, les réunions publiques.

**Mardi 15 septembre 2009**, 9 h. à 12 h. PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE au SAN Ouest Provence.

**Mardi 15 septembre 2009**, 12 h. à 13 h. Reconnaissance They de la Gracieuse.

**Mardi 15 septembre 2009**, 13 h 30 à 16 h 30. Mairie Annexe de SALIN-DE-GIRAUD

**Mardi 15 septembre 2009**, 16 h 30 à 18 h 30. Visite Salins, Faraman, Etang du Vaisseau.

ENQUETE PUBLIQUE

Révision de la Charte du Parc Naturel Régional de Camargue - Dossier E09000155/13

RAPPORT - Page 5

**Jeudi 17 septembre 2009**, 9 h. à 12 h. Mairie des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER.  
**Jeudi 17 septembre 2009**, 12 h. à 13 h. Reconnaissance Le Grand Radeau.  
**Jeudi 17 septembre 2009**, 14 h. à 17 h. Siège du Parc, Mas du PONT-DE-ROUSTY.

**Vendredi 18 septembre 2009**, de 9 h. à 12 h. Mairie Annexe de TRINQUETAILLE, Maison de Quartier  
**Vendredi 18 septembre 2009**, de 12 h. à 13 h. Reconnaissance Marais de Meyranne  
**Vendredi 18 septembre 2009**, de 13 h 30 à 16 h30. Mairie Annexe de MAS THIBERT.  
**Vendredi 18 septembre 2009**, de 16 h 30 à 18 h30. Visite Crau Irriguée.

**Mardi 22 septembre 2009**, de 9 h. à 12 h. Mairie annexe du SAMBUC  
**Mardi 22 septembre 2009**, de 9 h. à 12 h. Réunion Mas du Pont-de-Rousty

**Mercredi 23 septembre, 2009**, de 18 h. à 20 h. Réunion Publique PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE

**Jeudi 24 septembre 2009**, de 9h. à 12 h. Mairie Annexe de TRINQUETAILLE, Maison de Quartier  
**Jeudi 24 septembre 2009**, de 14 h. à 17 h. Mairie des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER.  
**Jeudi 24 septembre 2009**, de 18 h. à 20 h. Réunion Publique Mairie annexe du SAMBUC.

**Vendredi 25 septembre 2009**, de 9 h. à 12 h. Mairie annexe du SAMBUC.  
**Vendredi 25 septembre 2009**, de 14 h. à 17 h. PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE au SAN Ouest Provence.

**Mardi 29 septembre, 2009** de 9 h. à 12 h. Mairie Annexe de MAS THIBERT.  
**Mardi 29 septembre 2009**, de 14 h. à 17 h. Siège du Parc, Mas du PONT-DE-ROUSTY.

**Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009**, de 9 h. à 12 h. Mairie annexe du SAMBUC.  
**Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009**, de 13 h 30 à 16 h 30. Mairie Annexe de SALIN-DE-GIRAUD.

**Vendredi 2 octobre 2009**, de 9 h. à 12 h. Mairie des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER.  
**Vendredi 2 octobre 2009**, de 14 h. à 17 h. Siège du Parc, Mas du PONT-DE-ROUSTY.

**Mardi 6 octobre 2009**, de 9 h. à 12 h. Mairie Annexe de SALIN-DE-GIRAUD  
**Mardi 6 octobre 2009**, de 12h30 à 13h30. Visite des lieux Mas de Fielouse avec M. Alain GROSSI  
**Mardi 6 octobre 2009**, de 14 h. à 17 h. Mairie des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER.  
**Mardi 6 octobre 2009**, de 17h.30 à 18h.30. Réunion avec Madame Sylvie ARRIEZ et Madame Muriel CERVILLA. (Annexes page 50)

**Jeudi 8 octobre 2009**, de 9 h. à 12 h. Mairie Annexe de MAS THIBERT.  
**Jeudi 8 octobre 2009**, de 14 h. à 17 h. PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE au SAN Ouest Provence.

**Mardi 13 octobre 2009**, de 10 h. à 12 h. MM ; ARSAC, BERTRAND, GALLET.  
**Mardi 13 octobre 2009**, de 14 h. à 17 h. Visite des Cabanons de Port-Saint-Louis avec M. LAMBROU.

**Mercredi 14 octobre 2009**, de 9 h. à 13 h. Mairie Annexe de TRINQUETAILLE, Maison de Quartier  
**Mercredi 14 octobre 2009**, de 14 h. à 17 h. Mairie des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER.

### CLÔTURE DE L' ENQUETE PUBLIQUE

**Jeudi 15 octobre 2009, 14 h. – 17 h.**  
Siège du Parc, Mas du PONT-DE-ROUSTY.  
M.BOUVIER, Mme GAL.  
Récupération du registre de Port- Saint-Louis et des documents joints.  
Du registre du Pont-de-Rousty et des documents joints.  
Du registre de la Direction Départementale des Affaires Maritimes.

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

**Vendredi 16 octobre 2009, 11 h. – 12 h.**  
Arles, Direction de l' Urbanisme.  
Mme. Nadia BOURAS, M. Lucien GAY.  
Récupération de l'ensemble des registres des Mairies Annexes d'Arles et des documents joints.

**Jeudi 29 octobre 2009, 14 h. – 17 h.**  
Siège du Parc, Mas du PONT-DE-ROUSTY.  
M.BOUVIER, Mme GAL, M.OLIVRY.  
Questions au Maître d'ouvrage.

**Vendredi 6 novembre 2009, 9 h 30 – 13 h.**  
Siège du Parc, Mas du PONT-DE-ROUSTY.  
M.VIANET, Mme GAL.  
Questions au Maître d'Ouvrage.

**Mardi 10 novembre 2009, 10 h. à 12 h.**  
DDE Arles.  
M.LIVROZET.  
Variante Sud Vigueirat.

## 2.2. Concertation préalable

Avant de construire un avant projet, le syndicat mixte a mis en place un important dispositif de participation des habitants et des acteurs du territoire. Trois commissions géographiques regroupant une centaine de participants se sont réunies une quinzaine de fois.

Une enquête téléphonique a été conduite auprès de 250 habitants entre novembre 2006 et février 2007 par un bureau d'études et de conseil.

Les principales questions ont porté sur les connaissances et les perceptions du territoire la synthèse du rapport a été diffusée le plus largement possible.

Des soirées publiques ont été également organisées de novembre 2006 à mars 2007, enfin, 340 habitants des villes, villages et hameaux de Camargue ont pu échanger et débattre au cours d'une dizaine de rencontres.

Comme le prévoit la procédure de renouvellement du classement un dossier comprenant ;

La délibération initiale de la Région prescrivant la révision de la charte,

Les diagnostic et bilan de l'action du parc,

Les projets de rapport, de plan de par cet de sa notice .

Ont été transmis pour recueillir les avis intermédiaires du Ministère de L' Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux.

Le commissaire enquêteur reviendra plusieurs fois sur ces avis intermédiaires dans son analyse des observations.



## 2.3. Information effective du public

Le public est donc à l'évidence, au début de l'enquête, parfaitement informé du projet et l'information entreprise par le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique qu'il doit diligenter paraît bien dérisoire par rapport à ce qui a déjà été effectué dans le cadre de la concertation préalable.

### 2.3.1. Publicité légale par voie d'affichage.

Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, soit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009, conformément à l'article 7 de l'arrêté n° 2009-139 pris par le Président du Conseil Régional, l'avis d'ouverture de l'enquête publique a été affiché aux emplacements suivants :

#### Commune d'Arles

Hall de la Mairie d'Arles, Service du Cadastre, Service de l'Urbanisme Réglementaire, Mairie Annexe de Mas Thibert, Mairie Annexe du Sambuc, Mairie Annexe de Salin de Giraud, Site internet de la Ville. Puis à la demande du commissaire enquêteur dans les autres villages : Salières, Albaron, Gimeaux, Gageron.

Une information rappelant les dates de l'enquête publique est passée dans le bulletin municipal n° 134 de septembre 2009 en page 3.

Ces affichages ont fait l'objet d'un certificat. (Annexes page 53)

#### Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer

Hôtel de ville

Cet affichage a fait l'objet d'un certificat. (Annexes page n°55)

#### Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Hôtel de ville, Direction des Services Techniques, Espace des Citoyens, Maison des Associations, Ces affichages ont fait l'objet d'un certificat. (Annexes page 57)

Panneau lumineux d'information.

Commerces : 3 grandes surfaces, 4 boulangeries, Bureau de poste, 4 pharmacies, 4 médecins, 6 salons de coiffure.

Site internet de la ville, Bulletin municipal Carnet de Bord .

### 2.3.2. Publicité légale dans la presse.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté n° 2009-139 pris par le Président du Conseil Régional, l'avis d'ouverture de l'enquête publique a été publié, par les soins de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé à l'identique dans les huit premiers jours de celle-ci.

Annexes page 31, La Marseillaise, jeudi 27 août 2009.

Annexes page 32, La Provence, jeudi 27 août 2009.

Annexes page 33, La Marseillaise, jeudi 17 septembre 2009.

Annexes page 34, La Provence, vendredi 18 septembre 2009.



### 2.3.3. Autres actions d'informations réalisées

Le Commissaire Enquêteur  
  
Maurice NISSE

#### Par le maître d'ouvrage

Du 22 septembre 2005, jusqu'au 8 octobre 2009, on dénombre 31 titres d'articles parus dans différents organes de presse, dont les plus actuels sont mis en annexes du présent rapport. (Annexes pages 43 à 51)

#### Par le commissaire enquêteur

Pour assurer une bonne information du public, j'ai sollicité dès le 26 août 2009 auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional et de Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Camargue, l'autorisation d'organiser une réunion publique dans chacune des trois communes citées à l'article 5 de l'arrêté. (Annexes pages 20 et 21).

J'ai reçu une réponse favorable de la part de ces instances et à réception d'un courrier de confirmation daté du 1<sup>er</sup> septembre 2009 envoyé par la Région, j'ai sollicité les Maires de communes concernées par courrier le 4 septembre 2009. (Annexes pages 25 à 28).

Finalement, deux réunions publiques ont pu être organisées à l'initiative du commissaire enquêteur, et avec un soutien logistique efficace du Parc et des communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône et d'Arles pour la Mairie Annexe du Sambuc.

J'ai également demandé au Parc d'envoyer une lettre d'information et d'invitation (Annexes pages 40, 41 et 42) sous forme électronique, aux membres des commissions thématiques constituées pour l'élaboration du projet de charte.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE Mercredi 23 septembre 2009 à 18 h. SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE

### 1 – Remarques d'ordre général

Après avoir obtenu l'accord des autorités compétentes, confirmé par un courrier daté du 1<sup>er</sup> septembre 2009, le commissaire enquêteur, par lettre en date du 4 septembre 2009, informe les maires de chacune des trois communes concernées par le Parc Naturel Régional de Camargue, de son intention d'organiser une réunion publique dans leur commune.

Il a été possible d'organiser une réunion publique sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône le mercredi 23 septembre 2009 et une réunion publique sur la commune d'Arles en Mairie annexe du Sambuc le jeudi 24 septembre 2009.

### 2 – Déroulement

Nous sommes accueillis par Monsieur Alain CAVASSILA adjoint à l'Urbanisme qui excuse Monsieur le Maire empêché.

Sont présents pour faciliter l'organisation matérielle de la réunion :

Monsieur Espoir BOUVIER, Service Espaces Naturels et Forêts, Région PACA.

Madame Muriel CERVILLA, Chargée de Communication au PNR.

Madame Marjorie MERCIER, Secrétaire et Assistante au PNR.

Madame Nathalie MAESTRE, Service Urbanisme et aménagement, mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

L'ordre du jour prévu était le suivant, il a pu être respecté au quart d'heure près.

18h00 Présentation des Personnalités et des intervenants- Mots d'accueil.

18h15 La phase enquête publique  
Maurice NISSE – Commissaire Enquêteur

18h35 La procédure de classement  
Le projet de charte révisée  
Didier OLIVRY – Directeur du Parc Naturel Régional de Camargue.  
Régis VIANET – Directeur Adjoint du Parc Naturel Régional de Camargue

19h00 Echange avec le public

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

## 2-1. Présentation des Personnalités et des intervenants- Mots d'accueil.

**Madame Sophie MICHEL**, Adjointe au Maire, déléguée au Développement Durable, au Cadre de Vie et aux Espaces Naturels, excuse M. le Maire empêché. Elle rappelle que cette réunion publique pour échanger sur le projet de charte est un moment réglementaire important. L'histoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de ses habitants est imbriquée dans le patrimoine de la Camargue. La position géographique entre le fleuve, la mer, le développement industriel et les espaces naturels conduisent le développement urbain de la commune à intégrer toutes ces composantes. Elle évoque les métiers de la mer, les cabanons, les ports qui font la mémoire et le patrimoine de ce territoire et renouvelle que la commune souhaite s'inscrire dans cette démarche. Puis formule à tous, le vœu que les échanges de ce soir permettent de faire avancer plus encore ces problématiques.

**Madame Catherine LEVRAUD**, Conseillère Régionale, Présidente de la Commission Architecture et Paysage, Vice Présidente du Parc Naturel Régional des Alpilles, Vice Présidente du Parc Naturel Régional de Camargue, souligne l'importance de la réunion qui se tient à Port-Saint-Louis-du-Rhône, car pour un parc, passer de deux à trois communes change de niveau, d'intégration, de compréhension des enjeux. La Camargue est un milieu magique, complexe, avec de nombreuses activités intégrées dans les habitudes les coutumes la mémoire.

Les précédentes réunions d'information pour faire connaître le projet ont sollicité beaucoup de personnes avec de nombreux échanges, on arrive à la phase réglementaire de fin du processus, moment où les habitants sont en mesure de faire évoluer le dossier et il est extrêmement important de le savoir avant l'édition d'un document qui sera devenu officiel. Une charte est un document d'engagement, les parcs naturels régionaux sont des outils pour la région non seulement pour l'environnement mais aussi pour l'intégration de la qualité de vie des gens dans un territoire auquel ils tiennent. Le but du parc est de faire bouger de faire en sorte que les gens y vivent dedans et mieux. Les craintes sont nombreuses la charte est un document évolutif pour les 12 ans à venir, elle permet à Port-Saint-Louis-du-Rhône d'être dans la grande famille des communes des parcs.

Madame LEVRAUD termine en soulignant les compétences et les travaux de MM. OLIVRY et VIANET qui sont à l'écoute de la salle pour répondre aux questions...

## 2-2. La phase enquête publique

**Monsieur Maurice NISSE**, Commissaire Enquêteur, après avoir remercié les personnalités présentes pour la concision de leur mot d'accueil et avant de passer la parole à MM. OLIVRY et VIANET, présente la phase enquête publique dans le processus de révision de la charte.

En appuyant ses propos par la projection d'un diaporama, informe de la tenue d'une deuxième réunion publique jeudi 24 septembre à 18 h. en Mairie Annexe du SAMBUC SALLE POLYVALENTE – PLACE DENIS CHANUT, donne le calendrier des permanences du commissaire enquêteur, puis précise la liste des dossiers mis en consultation :

#### DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE

RAPPORT – Volume 1 – coté 1 à 248  
PLAN DE PARC – Echelle : 1 / 60 000  
RAPPORT – Volume 2 – coté 1 à 86

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

#### DOSSIER COMPLEMENTAIRE

Pièces à consulter sur place  
Diagnostic territorial  
Bilan de la charte du Parc (1998/2007)  
Carte d'occupation du sol 2006 (format A0) sur support bêche  
Argumentaire : 50 questions-réponses sur les PNR  
Bienvenue dans la culture Parc

Il revient sur la formulation de l' article R333-6-1 du code de l'environnement.

**Le projet de charte est éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête.**

..et détaille les différentes formulations des avis motivés produits par le commissaire-enquêteur dans ses conclusions :

AVIS FAVORABLE  
AVIS DEFAVORABLE  
AVIS FAVORABLE assorti de recommandations.  
AVIS FAVORABLE assorti de réserves ou conditions expresses.

Il invite le public à venir formuler des observations sur les lieux de consultation et précise les différents modes de formulation recevables

Observations portées sur les registres  
Observations orales  
Courrier adressé au siège de l'enquête  
Documents remis

Il termine son exposé en précisant que l'objet de la réunion publique est de permettre une meilleure information du public, mais aussi d'être l'occasion d'un échange de vues entre le maître d'ouvrage et le public, puis indique que le compte-rendu de la réunion publique est annexé au rapport d'enquête et fait appel à une personne neutre de l'assistance volontaire pour prendre des notes, il demande aux quarante personnes présentes de bien vouloir s'identifier clairement avant leur intervention.

## 2-3. La procédure de classement

### Le projet de charte révisée

**Monsieur Didier OLIVRY** – Directeur du Parc Naturel Régional de Camargue. Rappelle l'inscription de ce moment dans la procédure de renouvellement du classement, moment où se pose la question du périmètre du parc. La plupart des PNR élargissent jusqu'à l'intégration d'une vingtaine de communes supplémentaires, il rappelle que la réflexion a débuté depuis plus de trois ans, qu'au cours de ces travaux, un avis extrêmement favorable de toutes les instances, à toutes les étapes pour l'intégration de Port-Saint-Louis-du-Rhône dans le parc , il salue le fait que le souhait d'intégration qui avait été émis par la municipalité précédente soit repris par la municipalité actuelle. Puis conclue sur le projet de charte qui traite de tous les sujets, de toutes les orientations avec une certaine latitude pour aborder l'échéance de 2022 , et passe la parole à Monsieur Régis VIANET.

**Monsieur Régis VIANET** – Directeur Adjoint du Parc Naturel Régional de Camargue en s'appuyant sur un diaporama d'une vingtaine de vues très illustrées, présente le contenu du projet de charte révisée.

I-Etat d'avancement de la procédure de révision de la charte

II- Présentation du périmètre proposé au classement

III-Présentation du projet de charte

4 ambitions issues de la concertation

1. Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique
2. Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle
3. Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie
4. Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

IV-Plan de Parc

Un plan de localisation des orientations de la charte, des sites et espaces stratégiques (1/60 000ème)

Une notice explicative

**Les 6 grands types d'information du plan de Parc**

- 1- Gestion de l'eau et des risques associés
- 2- Sites et espaces remarquables à préserver et à valoriser
- 3- Zones agricoles à préserver
- 4- Zones d'habitat
- 5- Réseaux d'infrastructures de circulation et itinéraires stratégiques à accompagner et à valoriser
- 6- Sites, aménagements et équipements stratégiques à accompagner et à valoriser

### 3 – Echange avec le public

Le commissaire enquêteur fait appel à une personne neutre de l'assistance volontaire pour prendre des notes, il demande aux quarante personnes présentes de bien vouloir s'identifier clairement avant leur intervention.

**Monsieur Joël GUITARD**

Mas du Grand Peloux

CD 25

13 230 Port-Saint-Louis-du-Rhône

...propose spontanément ses services

**3-1 Mme. Fabienne MOLLON,**

...intervient au nom de l'association des Cabaniers port saint louisien qui couvre les rives ouest et est de l'embouchure du grand Rhône. Elle remercie Mme MICHEL adjointe au maire qui a été la seule à employer le mot cabanon. Malgré leur participation aux commissions d'élaboration de la charte les membres de l'association n'ont pu obtenir un exemplaire du projet qu'ils souhaitent étudier attentivement.

A aucun moment n'a été trouvé le mot cabanon qui fait partie intégrale du paysage camarguais dont il a été maintes fois parlé. Les Maires des communes concernées par le parc ont toujours apporté leur soutien pour la pérennisation des cabanons. Il s'agit aussi d'un patrimoine culturel Elle espère que les remarques faites ce jour appelleront les corrections qui s'imposent pour prendre en compte la pérennisation des cabanons situés sur Arles et Port Saint Louis du Rhône. L'association précisera sa position au commissaire enquêteur.

**3-2 M. NISSE,**

... tout en respectant son devoir de réserve précise que certaines associations sont autorisées par la loi à recevoir sur demande écrite adressée au Président du Conseil Régional, un exemplaire complet du dossier.

**3-3 M. OLIVRY,**

...Indique que le document est disponible et téléchargeable sur le site du parc. Plusieurs chapitres dans la notice associée au plan de parc sont relatifs aux petits hameaux, aux cabanes et aux cabanons. La question est abordée avec beaucoup de précautions car il y a obligation d'éditer un plan de parc compatible avec la Directive Territoriale d'Aménagement ainsi qu'avec les documents d'urbanisme. La valeur réglementaire lui est conférée par le principe et l'obligation de compatibilité avec SCOT, PLU, et DTA. Un certain nombre de pistes sont ouvertes pour permettre le maintien d'activités traditionnelles.

**3-4 Mme. Fabienne MOLLON,**

... Demande de ne pas oublier que camargue est synonyme de bouvine et de cabanon, cette tradition ancrée dans la vie camarguaise cette culture du cabanon mérite un déplacement pour comprendre ce qu'est la vie au cabanon.

**3-5 M. CARLE, président de défense et traditions,**

... La DTA prévoit la destruction des cabanons de Port-Saint-Louis par contre sur Arles des aménagements pour le Hameau des Sablons à Beauduc qui est la réplique même de nos cabanons sont prévus pourquoi une culture artésienne non reprise sur le territoire de Port-Saint-Louis. Construits à la même époque ces cabanons représentent un patrimoine culturel camarguais qui est le même pour tous.

**3-6 M. OLIVRY,**

... Cette question n'a pas échappée. C'est une problématique particulière qui a nécessité beaucoup de travail avec les services de l'Etat. La charte indique qu'il y a des réflexions à conduire au niveau de la commune. On ne

peut dans un document officiel acter des choses contraires à la réglementation actuelle. Des réflexions sur la redéfinition du Domaine Public Maritime avec le grand Port Maritime comme cela est fait sur la rive droite à Piémanson. Le document officiel présenté au Gouvernement ne peut être que conforme à la réglementation actuelle. Cela ne veut pas dire qu'elle ne peut pas évoluer. Actuellement, les orientations, avec la suppression de la partie marine classée, ne paraissent pas favorables, les réactions ont été vigoureuses. Par respect de la loi il y a eu repli au trait de côte avec un espoir d'amendement apporté par le Grenelle de l'environnement pour reconquérir la partie marine. Le parc reste un outil de travail à votre disposition.

**3-7 M. CARLE,**

...La directive territoriale est diversement interprétée selon qu'il s'agisse de la partie industrielle ou des dérogations assez larges sont faites sur la directive territoriale notamment sur des ZNIEFF ou le port autonome développe des activités. Il est regrettable que d'un côté on puisse se servir de la directive territoriale contre les cabanons et que de l'autre côté on ne puisse pas l'appliquer lorsqu'il s'agit du développement du port.

**3-8 M. Georges HERRERA,** habitant de Salin de Giraud Président de l'Association pour Salin Commune,

...Les études ont bien démarré il y a quatre ans énormément d'informations de ressentis de desideratas à l'occasion d'une centaine de réunions ont été exprimés, malgré cela la perception du parc est très éloignée du quotidien. Salin-de-Giraud est en train de mourir. Les éléments amenés dans les commissions thématiques n'ont pas été pris en compte tels que les risques d'inondation par les digues et par le littoral, la commission sur l'eau préconise de ne plus entretenir les digues sur la mer de laisser inonder la Camargue, le volet pollution de l'eau pollution de l'air notamment avec le mode de franchissement du Rhône, contributions mises par écrit qui n'ont jamais été contestées sur le fond, on arrive en limite de jeu et aux quatre grands thèmes de construction de la charte du parc un cinquième thème n'est pas abordé c'est le problème du pouvoir de la ville d'Arles sur le parc de Camargue ...

**3-9. M. NISSE,**

...demande à M. HERRERA de bien vouloir terminer et poser sa question.

**3-10. M. HERRERA,**

...Pose la question suivante :...En janvier 2009 des contributions très élaborées déposées sur l'avant projet de charte n'ont pas été prises en compte.

**3-11 M. OLIVRY**

... Le débat est complexe car le Parc n'a pas vocation à tout faire dans tous les domaines, comme dépouiller le Rhône du PCB beaucoup de choses ont évolué depuis la charte précédente la charte évoque souvent le territoire de Salin-de-Giraud, la question du pont concerne d'autres instances de décision.

**3-12 M. MICHEL,** Président de l'association de la chasse maritime de camargue qui regroupe trois communes,

...Quelles garanties concrètes peut on obtenir pour l'avenir de la chasse comme pour celui des cabanons, tout le monde doit être logé à la même enseigne, ne pas confondre cabanon et baraque. Alors que les cabanonniers paient des impôts, pourquoi donner des garanties à Beauduc et pas à Port-Saint-Louis-du-Rhône la même règle pour tout le monde ou pour personne.

**3-13 M. OLIVRY,**

...Dans la charte cinq pages sont consacrées à la chasse, vous avez vous-même contribué à la rédaction puisque vous étiez présents aux deux dernières réunions ou a été validé le document avec l'ensemble des fédérations, tout est consigné par écrit, tout a été validé, ce travail collectif peut encore évoluer deux réunions sont prévues par an.

**3-14 Mme. MOLLON et M. OLIVRY,**

...S'en suit un petit aparté entre Mme Mollon qui regrette qu'il n'y ai pas eu de délégation du parc qui se soit déplacée pour voir comment on vit au cabanon et M.OLIVRY qui indique que Piémanson est un exemple de réflexion globale, après trois ans de travail avec tous le protagonistes on s'oriente vers une solution acceptable par tous. Le Parc propose un outil de concertation et de travail dans le respect de la réglementation on peut faire reconnaître au niveau national un territoire exceptionnel de qualité pour conduire des expérimentations pourquoi pas sur l'idée des cabanons, Mme MOLLON déplore que les commissions aient eu lieu à des heures difficiles pour les bénévoles qui travaillent...

**3-15 Mme LEVRAUD,**

...Confirme que cette identité est acquise dans le coeur de tous, collectivités et élus, une chapitre a été écrit, il a fallu le retirer. La vie au cabanon pourrait être considérée comme une expérimentation, un moyen de faire reconnaître une exception à la règle.

**3-16 Mme. MICHEL,**

...Comprend le souci d'équité et rappelle que malgré le travail déjà accompli, les sujets des cabanons, de la chasse sont loin d'être clos, elle réaffirme et demande de ne pas douter du soutien de la municipalité.

**3-17 M. MARIOCHE,**



... Se demande quel est le droit de regard du Parc sur les acteurs et cite le Domaine de la Palissade en train de mourir à cause d'une mauvaise gestion des l'eau et l'abandon complet de l'entretien des bords du Rhône

**3-18 M. OLIVRY,**

...Le Parc peut tout et son contraire, il travaille plutôt dans la concertation. Les élus qui siègent au conseil du Domaine de la Palissade siègent également au Parc, propriété du Conservatoire du Littoral. Essayer de faire évoluer les choses de manière concertée user du pouvoir de convaincre et non pas d'imposer est la mission du Parc. A titre d'exemple, le Parc peut accompagner un agriculteur qui a des difficultés d'entretien ayant des répercussions d'ordre général,...définir ensemble un programme d'action,...comprendre et trouver des solutions...

**3-19 M. HARRIES,**

... Considère que la réponse qui vient d'être faite répond à la question qu'il voulait poser.

**3-20 M. CARLE,**

...Le Plan Rhône permet il de trouver des solutions, laisser la nature reprendre ses droits jusqu'à laisser repartir un bras du Rhône dans le They de Roustan. Phénomène non naturel provoqué par les rejets importants faits par le port autonome sur la partie nord qui ont complètement modifié l'écoulement du Rhône. La nature a devancé l'Etat en supprimant quelques cabanons... mais ce phénomène n'est pas complètement naturel.

**3-21 M. VIANET,**

...En Camargue il y a en vérité peu de choses naturelles le Rhône a souvent pris des cours qui ont été pré tracés par l'homme en fonction des accidents ou des maladresses. Il n'est pas dit dans la charte que le Rhône doit envahir le They de Roustan l'embouchure est encore le seul endroit où le delta fonctionne de manière naturelle le principe du plan Rhône est que l'on protège d'un côté et que l'on déverse de l'autre. Port-Saint-Louis-du-Rhône est à protéger.

**3-22 M. BRUNEL,**

...Conteste cette façon de procéder sur le retour du laisser faire naturel, il constate sur les bords du Rhône une invasion de petits arbustes. Rien n'est fait. On ne peut songer à un véritable retour naturel. Pourquoi ne plus pratiquer l'écobuage alors que le dépôt végétal qui se forme colmate les zones humides et que le « girobroyeur » laisse également sur place des déchets de végétation.

**3-23 M. OLIVRY,**

...On est tout à fait en phase avec ces propos. On admet au niveau international que les plantes exotiques invasives posent problème. Tous les parcs ont un programme d'action. Jussie, Rat Gondin, herbe de la pampa, Ecrevisse de Louisiane, ... Bon nombre d'actions sont conduites avec un accompagnement par un conseil scientifique qui les valide tel que la station biologique de la Tour du Valat. Sur les 73 km. De littoral, il vaut mieux accompagner les phénomènes naturels plutôt que de vouloir absolument lutter contre. Les enrochements dans certains secteurs conduisent à une accélération de l'érosion.

**3-24 Mme. MICHEL,**

...Fait état de travaux récents dans le cadre de l'intercommunalité pour lutter contre les espèces invasives.

**3-25 M. BOUVIER,**

...Beaucoup de plantes exotiques, arrivent par les rejets des plantes de jardin.

**3-26 Mme. MOLLON,**

...Parmi les espèces envahissantes il faut signaler la cinquantaine de cygnes sur l'étang du Napoléon comment réguler cette présence.

**3-27 M. OLIVRY,**

...Il y a un suivi régulier en partenariat avec la Tour du Valat. Les comptages réguliers révèlent qu'il n'y a pas encore d'impact significatif sur le plan biologique c'est une espèce surveillée.

**3-28 Mme. MOLLON,**

... Ils ont éloigné les flamants, ont arraché tout le fond d'étang, il n'y a plus de nourriture.

**3-29 M. OLIVRY,**

...Ces investigations peuvent être conduites en partenariat avec le parc sur tous les problèmes rencontrés.

**3-30 M. VIANET,**

...Espèce protégée, les cygnes se cantonnent sur des zones particulières. Le comptage à l'échelle du delta n'indique pas de situation alarmante. Il semblerait qu'un palier ait été atteint.

**3-31 M. GRACH,**

...Quelle différence peut on faire entre zone de protection prioritaire et zone de protection spéciale. Définition précise. Place de l'homme sur ces terrains

**3-32 M. OLIVRY,**

...Natura 2000 est une procédure européenne qui s'appuie sur deux directives une directive habitat et une directive oiseaux. Pas de procédure permettant de classer un territoire, pas d'interdictions, mais obligations de prendre en compte la survie des habitats et des espèces. Etudes d'incidence obligatoire dans le cas de travaux

pour prouver que l'aménagement fait ne va pas créer de dommage irréversible aux habitats ou aux espèces. Si c'est le cas, il faut mettre en place des mesures compensatoires. Des aides appelées mesures agro environnementales peuvent être apportées aux agriculteurs pour protéger les habitats et les espèces.

**3-33 M. VIANET,**

...Les zones de protection prioritaires qui sont sur le plan de parc correspondent aux territoires qui ont un statut de protection Réserve Nationale de Camargue, Réserve naturelle de la tour du Valat. Délimitation de Zone mais pas de statut réglementaire.

**3-34 M. BRUNEL,**

...Confirme l'invasion des cygnes en plus des comorans sur l'étang de Berre et sur Donzère Mondragon.

**3-35 M. CARLE,**

...pour les pratiques agricoles le parc aidera-t-il les agriculteurs aux changements de méthodes de culture ou de gestion du travail du sol, épandage d'engrais, écobuage des chaumes de riz...

**3-36 M. OLIVRY**

...Le service que dirige régis VIANET travaille exclusivement sur ce domaine. Travail sur la paille de riz projet de culture non OGM sur le parc. Pousse vers une agriculture biologique à terme et en contre partie, apporte la marque Parc naturel régional et assure la promotion. L'AOC taureau de Camargue a son siège au Parc. Encore beaucoup de produits phytosanitaires sont utilisés pour la riziculture mais des études plus fines sont porteuses de progrès.

**3-37 M. CARLE,**

...Demande une information sur le nouveau traitement des moustiques.

**3-38 M. OLIVRY,**

...Ce traitement au BTI est un protocole proposé par le Parc après plus de trois ans d'études, il permet de donner des recommandations à l'EID. Les instances régionales et départementales financent le suivi scientifique de la démoustication. Cinq ans de suivi seront nécessaires avant conclusions. On n'interdit pas les traitements, on les accompagne.

**Le Commissaire enquêteur clôt la séance à 20h15**

...Remercie l'assistance pour la qualité des questions abordées et invite une nouvelle fois le public à venir faire remonter ces questions dans le cadre de l'enquête publique

**Le rapporteur**

**Maurice NISSE**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE**

**ARLES - MAIRIE ANNEXE DU SAMBUC**

**Judi 24 septembre 2009 à 18 h.**

**SALLE POLYVALENTE - PLACE DENIS CHANUT**

### **1 – Remarques d'ordre général**

Après avoir obtenu l'accord des autorités compétentes, confirmé par un courrier daté du 1<sup>er</sup> septembre 2009, le commissaire enquêteur, par lettre en date du 4 septembre 2009, informe les maires de chacune des trois communes concernées par le Parc Naturel Régional de Camargue, de son intention d'organiser une réunion publique dans leur commune.

Il a été possible d'organiser une réunion publique sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône le mercredi 23 septembre 2009 et une réunion publique sur la commune d'Arles en Mairie annexe du Sambuc le jeudi 24 septembre 2009.

### **2 – Déroulement**

Sont présents pour faciliter l'organisation matérielle de la réunion :

Monsieur Espoir BOUVIER, Service Espaces Naturels et Forêts, Région PACA.

Madame Muriel CERVILLA , Chargée de Communication au PNRC.  
Madame Régine GAL, Chargée de Mission au PNRC.

Le Commissaire Enquêteur



L'ordre du jour prévu était le suivant, il a pu être respecté mais avec une trentaine de minutes de retard.

18h00 Présentation des Personnalités et des intervenants- Mots d'accueil.

18h15 La phase enquête publique  
Maurice NISSE – Commissaire Enquêteur

18h35 La procédure de classement  
Le projet de charte révisée  
Didier OLIVRY – Directeur du Parc Naturel Régional de Camargue.  
Régis VIANET – Directeur Adjoint du Parc Naturel Régional de Camargue

19h00 Echange avec le public

## 2-1. Présentation des Personnalités et des intervenants- Mots d'accueil.

**Monsieur Philippe MARTINEZ**, Adjoint spécial délégué Camargue sud, en Mairie Annexe du Sambuc accueille les participants.

Est également présent **Monsieur Jacques DESMAZES**, Adjoint spécial délégué à la Mairie Annexe de Salin-de-Giraud.

**Monsieur Alain DERVIEUX**,

Conseiller municipal, délégué au patrimoine naturel, à l'Agenda 21 et au développement durable, Vice-Président de la communauté d'agglomération ACCM, excuse Monsieur le Maire, retardé.

## 2-2. La phase enquête publique

**Monsieur Maurice NISSE**, Commissaire Enquêteur, après avoir remercié les personnalités présentes pour la concision de leur mot d'accueil et avant de passer la parole à MM. OLIVRY et VIANET, présente la phase enquête publique dans le processus de révision de la charte.

En appuyant ses propos par la projection d'un diaporama, donne le calendrier des permanences du commissaire enquêteur, puis précise la liste des dossiers mis en consultation :

### DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE

RAPPORT – Volume 1 – coté 1 à 248  
PLAN DE PARC – Echelle : 1 / 60 000  
RAPPORT – Volume 2 – coté 1 à 86

### DOSSIER COMPLEMENTAIRE

Pièces à consulter sur place  
Diagnostic territorial  
Bilan de la charte du Parc (1998/2007)  
Carte d'occupation du sol 2006 (format A0) sur support bêche  
Argumentaire : 50 questions-réponses sur les PNR  
Bienvenue dans la culture Parc

Il revient sur la formulation de l' article R333-6-1 du code de l'environnement.

**Le projet de charte est éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête.**

..et détaille les différentes formulations des avis motivés produits par le commissaire-enquêteur dans ses conclusions :

AVIS FAVORABLE  
AVIS DEFAVORABLE  
AVIS FAVORABLE assorti de recommandations.  
AVIS FAVORABLE assorti de réserves ou conditions expresses.

Il invite le public à venir formuler des observations sur les lieux de consultation et précise les différents modes de formulation recevables



Observations portées sur les registres  
Observations orales  
Courrier adressé au siège de l'enquête  
Documents remis

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Il termine son exposé en précisant que l'objet de la réunion publique est de permettre une meilleure information du public, mais aussi d'être l'occasion d'un échange de vues entre le maître d'ouvrage et le public, puis indique que le compte-rendu de la réunion publique est annexé au rapport d'enquête et fait appel à une personne neutre de l'assistance volontaire pour prendre des notes, il demande aux six personnes présentes de bien vouloir s'identifier clairement avant leur intervention.

## 2-3. La procédure de classement Le projet de charte révisée

**Monsieur Didier OLIVRY** – Directeur du Parc Naturel Régional de Camargue. Rappelle l'inscription de ce moment dans la procédure de renouvellement du classement, puis en s'appuyant sur un diaporama d'une vingtaine de vues très illustrées, présente le contenu du projet de charte révisée.

I-Etat d'avancement de la procédure de révision de la charte

II- Présentation du périmètre proposé au classement

III-Présentation du projet de charte

4 ambitions issues de la concertation

5. Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique
6. Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle
7. Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie
8. Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

IV-Plan de Parc

Un plan de localisation des orientations de la charte, des sites et espaces stratégiques (1/60 000ème)

Une notice explicative

**Les 6 grands types d'information du plan de Parc**

- 1- Gestion de l'eau et des risques associés
- 2- Sites et espaces remarquables à préserver et à valoriser
- 3- Zones agricoles à préserver
- 4- Zones d'habitat
- 5- Réseaux d'infrastructures de circulation et itinéraires stratégiques à accompagner et à valoriser
- 6- Sites, aménagements et équipements stratégiques à accompagner et à valoriser

## 3 – Echange avec le public

Le commissaire enquêteur fait appel à une personne neutre de l'assistance volontaire pour prendre des notes, sans succès, il demande aux six personnes présentes de bien vouloir s'identifier clairement avant leur intervention.

**3-1 M. Philippe CUILLE,**

...Domaine du Grand Badon, Que va-t-il se passer en Camargue au sujet des énergies nouvelles comme le « photovoltaïque ».

Nous avons toutes les années des problèmes de salinités dans les pompes sur le Rhône dus à la remontée des eaux de mer.

**3-2 M. OLIVRY,**

....Confirme que comme indiqué dans la charte, le Parc de Camargue comme les autres Parcs Naturels Régionaux, soutient le « photovoltaïque » et les énergies alternatives en général, à condition que cela n'entre pas en concurrence avec les activités agronomiques. L'implantation devrait avoir lieu sur les terrains délaissés ou stériles, routiers ou industriels, recommandations nationales suivies par le Parc, plus intéressant sur les toitures de bâtiments agricoles, chaque projet sera étudié cas par cas, surtout par les communes et les services de l'état, le Parc n'émet qu'un avis,

**3-3 M. VIANET,**



Maurice NISSE

...Le Contrat Delta, plan d'action sur cinq ans, aborde la question de la gestion de l'eau, un programme d'action est en recherche de technologies nouvelles pour éviter le pompage d'eaux salées, en concevant des pompes moins profonds ou plus en amont...

**3-4 M. CUILLE,**

...Par temps de mistral le mélange des eaux rend salé même les eaux superficielles captées avec des crépines flottantes.

**3-5 M. DERVIEUX,**

...En complément à la première question, la Communauté d'Agglomérations Arles Crau Camargue Montagnette a lancé une étude sur « éolien » et « photovoltaïque ».

**3-6 M. Hervé SCHIAVETTI, Président du Parc Naturel Régional de Camargue, Maire d'Arles,**

...Le parc est un extraordinaire outil de gestion pour l'élaboration des politiques publiques, l'évolution de la réflexion sur le territoire donne de plus en plus de place à ces formes d'organisations particulières que sont les Parcs, les enjeux sont multiples, sur le territoire du pays d'Arles, essentiellement constitué par trois espaces, Crau, Camargue, Alpilles, existent trois fortes entités pour valoriser et protéger le territoire, le PNR Camargue, le PNR Alpilles et le CEEP Espaces Naturels de Provence. Ces outils de concertation ou de rassemblement lorsque les professionnels et les différents acteurs le souhaitent, offrent une capacité d'expérimentation et d'apport de politiques innovantes, de valorisation de produits locaux. Les seules formes d'agriculture aidées seront à l'avenir les agricultures raisonnées et le fait d'être dans un parc sera un formidable atout pour éleveurs, agriculteurs, riziculteurs. Les enjeux de l'Europe sont la méditerranée, On ne peut que plébisciter l'existence d'un Parc, Le delta du Rhône est apparu dès 1970 comme un joyau qu'il fallait sacrifier, sauvé par tous les camarguais, cet espace qui est le seul à ne pas être ni urbanisé ni industrialisé, est une exception sur la totalité du littoral méditerranéen. Ce rôle d'interface qu'il doit conserver constitue un formidable enjeu et une aventure humaine tout à fait passionnante.

**3-7 M. LACANAU**

...Restaurateur au Sambuc, pose la question du devenir prochain de la plage de Piémanson .....

**3-8 M. OLIVRY,**

...Dossier suivi de très près, depuis trois ans, il faut trouver un projet partagé, avancer au rythme des habitants et recueillir l'adhésion de tous, tout en respectant la réglementation nationale, des aménagements ont pu être faits, les dossiers sont en cours pour prévoir sur la partie située en dehors du Domaine Public Maritime, l'aménagement d'une aire de stationnement, aménagement signifie responsabilité de l'opérateur, qui doit penser sécurité des biens et des personnes. Un projet de plage attractive avec boisements, aménagements, passerelles et équipements, accès aux personnes à mobilité réduite sur 10 km. linéaires de l'embouchure du grand Rhône jusqu'à la digue de Véran est retenu. Voué à un tourisme populaire qui doit le rester, le péage ne sera pas très élevé, cela permettra de créer quelques emplois locaux et l'argent du péage sera réinvesti dans l'entretien du site.

**3-9 M. SCHIAVETTI,**

...Les commerçants de Salin-de-Giraud ont des craintes sur le maintien du niveau d'activité.

On chemine avec cette contradiction de protéger ce lieu merveilleux et de le valoriser. La baisse de Quenin doit être cédée pour permettre, avant tout envoi de dossier le contrôle et la maîtrise foncière.

C'est un projet onéreux qui nécessitera les participations de l'Europe et de l'Etat.

**3-10 M. OLIVRY,**

...En complément, indique à titre d'information le projet de réaménagement d'un éco-hameau à Beauduc, .

**3-11 M. DERVIEUX,**

...On est bien dans le cas des missions de Parc ou l'enjeu culturel permet de conserver un certain degré de liberté c'est, il faut le noter, un projet nouveau qui n'avait jamais été abordé. De même la notion de gestion globale de l'eau n'apparaît qu'en 2000. C'est une question fondamentale, sous la Camargue, lors des poussées de la mer, le coin salé remonte ce problème concerne tout le monde Agriculteurs ou professionnels du tourisme première industrie de la Camargue.

**3-12 Mme. Jacqueline RAVEL,**

...Fait remarquer que l'information concernant la réunion de ce soir a été nettement insuffisante, puis elle évoque sa nostalgie du petit train de Triquetaille à Salin-de-Giraud et demande si cette voie qui correspond parfaitement aux besoins du tourisme et de l'écologie ne pourrait pas constituer des pistes cyclables, ou des pistes cavalières.

**3-13 M. MARTINEZ**

...Précise que l'information a été distribuée dans toutes les boîtes à lettre du Sambuc. La faible affluence est coutumière, les gens ne s'approprient pas ces questions, même les enfants qui ont été associés à la charte des enfants ont reçu l'information et les seules questions formulées concernaient les moustiques.

**3-14 M. SCHIAVETTI,**

...Le développement de pistes cyclables ou de chemin de découvertes sur les emprises des voies ferrées est judicieuse, mais les emprises ont été souvent rétrocedées, restructurées et détruites elles sont impossibles à récupérer par endroit mais cette idée est déjà mise en œuvre partiellement.

**3-15 M. OLIVRY,**

...Ces pistes sont matérialisées sur le Plan de Parc, des tronçons seront réalisés par le Département et dans une optique 2022, une boucle pédestre est prévue au Sambuc,

**3-16 M. SCHIAVETTI,**

...Evoque, non sans lyrisme un « formidable parcours » partant de Gageron, longeant l'étang du Vaccares et qui moyennant des aménagement entre La Belugue et Salin de Giraud en passant par Faraman pourrait être praticable et ouvert aux marcheurs et aux cyclistes.

**3-17 M. LACANAU,**

...Si un changement de cap était nécessaire quelle serait la procédure nouvelle enquête publique ou décisions internes

**3-18 M. SCHIAVETTI,**

...Il peut y avoir approfondissement mais pas changement de cap, l'important c'est la réversibilité, les élus de toutes tendances ne peuvent qu'accroître cette dimension, les bouleversements économiques que l'on peut craindre, tel que la suppression des primes PAC pour les céréaliers, ne peuvent éluder le devoir de maintenir un partage des responsabilités et un soutien. La mission est de transmettre un patrimoine en contre partie on doit recevoir les moyens de le faire. Même dans un cas extrême comme la disparition des rizicultures Française Italienne, Espagnole, comme il en fut de la viticulture en son temps, la propriété devra pouvoir se transmettre et produire un revenu établi sur des bases claires et saines. Aujourd'hui l'élevage est aidé pour permettre aux propriétaires d'avoir un usage de leurs terres et de leur foncier. C'est cet élevage extensif qui a contribué à la conservation du patrimoine environnemental. La Camargue est un bien très précieux unique sur tout le littoral méditerranéen. Le revenu est l'attractivité de cet espace protégé quelle que soit son utilisation actuelle riz multiculture ou élevage ce choix va s'inscrire dans la durée pour des questions climatiques ou environnementales tous les types d'activités touristiques vont s'accroître le problème sera alors la « surfréquentation », on constate déjà qu'elle provoque des troubles, l'accessibilité aura un coût que les politiques publiques devront gérer, on ne peut pas dire aujourd'hui quelle acceptabilité aura la nature...

...Sur ces propos formulés en termes de conclusions,...

**Le Commissaire enquêteur clôt la séance à 20h15**

Remercie l'assistance pour la qualité des questions abordées et invite une nouvelle fois le public à venir faire remonter ces questions dans le cadre de l'enquête publique.

**Le rapporteur**

**Maurice NISSE**

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE



## 2.4. Dossier d'enquête et pièces complémentaires

Un exemplaire du dossier et un registre d'enquête, ainsi qu'à la demande du commissaire enquêteur, Maurice NISSE des pièces complémentaires à consulter sur place ( Annexes page 39), ont été déposés du 15 septembre 2009 au 14 octobre 2009 inclus ;

Sur la commune de PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE  
Au SAN Ouest Provence

Sur la commune des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER  
En mairie

Sur la commune d'ARLES,  
en mairie annexe de SALIN-DE-GIRAUD.  
en mairie annexe du SAMBUC.  
en mairie annexe de MAS THIBERT  
en mairie annexe de TRINQUETAILLE  
Au service d'urbanisme  
au Siège du Parc, au Mas-du-Pont-de-Rousty

A la Direction Départementale des Affaires Maritimes

## 2.5. Climat de l'enquête

**L'AURO FUGIDISSO** . Le vent qui a soufflé sur la Camargue, pendant la durée de l'enquête publique, m'a rappelé le titre de ce roman de Bernard GIÉLY. Effectivement, après avoir évalué le travail considérable qu'a représenté l'élaboration du projet de nouvelle charte, le grand calme des premières permanences me laissait penser que tout avait été écrit dans la meilleure des chartes possibles. Puis d'un coup, brutalement, dans les dernières heures des dernières permanences, un autre vent a soufflé. Plus brutal, plus hostile, plus critique. J'avais l'impression de rencontrer les vrais acteurs de la vrai Camargue qui se déclaraient exclus, avaient leur manière de protéger le « joyau » et entendaient bien la perpétrer sans s'en laisser conter par quelques « technocrates jeunots ».

## 2.6. Clôture de l'enquête et modalités de transfert des registres

Malgré la sur-fréquentation des deux dernières permanences, à l'issue d'une journée continue, il m'a quand même été possible de clore le registre en Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer le mercredi 14 octobre à 17 h. et de le garder en ma possession, accompagné des pièces jointes.

Le Jeudi 15 octobre 2009, à 14 heures, au Siège du Parc, Mas du PONT-DE-ROUSTY, réunion avec M. BOUVIER et Mme GAL, et récupération du registre de Port- Saint-Louis et des documents joints, du registre du Pont-de-Rousty et des documents joints, ainsi que du registre de la Direction Départementale des Affaires Maritimes.

Le Vendredi 16 octobre 2009, à 11 heures, à la Direction de l' Urbanisme, en Arles, rencontre avec Mme. Nadia BOURAS, M. Lucien GAY et récupération de l'ensemble des registres des Mairies Annexes d'Arles et des documents joints.

Il m'a ainsi été possible, d'arrêter dès le samedi 17 octobre 2009, une première cotation des registres et de leurs document joints en prenant également en compte les courriers postaux et électroniques reçus à ce jour et qui avaient été rédigés pendant l'enquête publique.

Des retards dans l'acheminement du courrier m'ont contraint à coter sur un onzième registre les courriers postaux qui m'ont été transmis après cette date. La cotation définitive a été arrêtée le samedi 24 octobre 2009.



Maurice NISSE

### 3. RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS

Un exemplaire du dossier d'enquête et un registre d'enquête ont été déposés du 15 septembre 2009 au 14 octobre 2009 inclus sur les huit lieux désignés dans l'article 5 de l'arrêté.

Les observations portées sur les registres ainsi que les documents joints aux registres portent une cotation précédée de la référence du registre.

Lieux de consultation	Cotations des Observations	Nombres de pages
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE,	R1. R1-01 à R1-17	14
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER,	R2. R2-01 à R2-26	8
SALIN-DE-GIRAUD,	R3. R3-01 à R3-28	11
LE SAMBUC,	R4. R4-01 à R4-08	3
MAS THIBERT,	R5. R5-01 à R5-20	10
TRINQUETAILLE,	R6. R6-01 à R6-21	12
Service d'Urbanisme,	R7. R7-01 à R7-02	1
Mas-du-Pont-de-Rousty,	R8. R8-01 à R8-15	3
DDAM-Marseille	R9. Aucune observation	
	Soit au total	62 pages

Les entretiens ont tous été concrétisés soit par une rédaction directe sur le registre d'enquête de la main du commissaire enquêteur, soit par le dépôt de documents joints aux registres.

En ajoutant les courriers reçus, 148 observations ont été déposées sous diverses formes, 437 signatures complémentaires ont été recueillies sous forme de lettres collectives ou de pétitions. On peut considérer que 585 personnes se sont exprimées. Parmi elles on remarque une dizaine d'élus et une trentaine d'associations et d'organismes divers représentés.

Le recueil de ces observations représente 486 pages qui sont jointes au dossier d'enquête sous la forme de 3 volumes.

Le premier volume de 169 pages comprend les copies des registres et des documents joints à ces registres des lieux de consultations suivants :

- R1 – PORT SAINT LOUIS
- R2 – SAINTES MARIES
- R3 – SALIN DE GIRAUD

Le deuxième volume a 147 pages

- R4 – LE SAMBUC
- R5 – MAS THIBERT
- R6 – TRINQUETAILLE
- R7 - ARLES URBANISME

Le troisième volume a 170 pages

- R8 – PONT DE ROUSTY
- R9 – AFFAIRES MARITIMES
- R10 – COURRIERS Arrêtés au 17 octobre 2009
- R11 – COURRIERS Arrêtés au 24 octobre 2009

## 4. ANALYSE DES OBSERVATIONS

Dans ce chapitre, les citations, extraites des 444 observations analysées, sont transcrites entre guillemets et en italique, elles font référence à la côte de l'observation portée sur le registre correspondant et ne stipulent pas les noms des déposants. Certains noms ou signatures sont difficilement lisibles, d'autres ne sont pas indiqués. Je présente mes excuses aux déposants qui pourraient en être choqués. Ils retrouveront l'intégralité de leur texte dans les fascicules **registres et documents joints aux registres** qui reproduisent les 84 pages des registres ainsi que les 402 pages de documents joints. Ces trois fascicules sont indissociables du présent rapport de ses annexes et de ses conclusions.

### 4.1. Analyse des observations et regroupement par thème

En première lecture, 65 thèmes ayant donné lieu à au moins une et jusqu'à 34 observations ont été identifiés, avant de prendre en compte les lettres collectives ou les pétitions dites individuelles. Ils sont regroupés en 11 thèmes principaux présentés ci après.

#### 1 - Périmètre d'étude (65 observations)

1.1 - Crau (12) R2-12, R4-04, R5-01, R5-02, R5-03, R5-07, R5-08, R6-11, R6-17, R8-08, R8-08, R11-01.

1.2 - Extension (11) R1-12, R1-13, R1-15, R1-17, R2-12, R2-13, R2-17, R2-24, R8-09, R10-05, R11-05.

1.3 - Rive Gauche (9) R2-05, R5-04, R5-06, R5-10, R5-11, R5-13, R5-14, R5-15, R5-17.

1.4 - Gard (3) R2-24, R5-09, R8-05.

1.5 - Zone marine (3) R2-22, R2-24, R8-05.

1.6 - Zones périphériques (3) R10-05, R10-06, R11-01.

1.7 - Zones tampon (5) R2-12, R2-24, R6-11, R8-09, R11-01.

1.8 - Salin de Caban (3) R1-17, R5-12, R6-13.

1.9 - Contournement autoroutier d'Aries (11) R2-21, R6-04, R8-11, R8-13, R6-18, R6-19, R6-20, R8-03, R8-11, R11-01, R11-02.

1.10 - Plan du Bourg (3) R5-12, R5-19, R8-05.

1.11 - Mas Thibert (2) R5-16, R5-18.

#### 2 - Us et coutumes (56 observations)

2.1 - Activités traditionnelles (34) R1-07, R1-11, R1-14, R2-09, R2-15, R2-15, R2-16, R3-01, R3-02, R3-03, R3-04, R3-05, R3-07, R3-08, R3-09, R3-10, R3-11, R3-12, R3-14, R3-16, R3-18, R3-20, R3-22, R3-23, R3-24, R3-25, R3-26, R3-27, R3-28, R3-28, R4-04, R4-08, R10-01, R10-05.

2.2 - Cabanons (12) R1-02, R1-03, R1-04, R1-06, R1-07, R1-08, R1-09, R1-10, R1-11, R1-16, R1-17, R2-12.

6 - Tourisme (11) R2-04, R2-05, R2-05, R2-07, R2-12, R2-13, R6-07, R6-15, R8-09, R8-14, R8-14.

6.1 - Reconversion Salin (11) R3-19, R3-21, R3-21, R6-15, R6-15, R6-16, R8-12, R10-01, R10-03, R10-05, R10-06.

6.2 - Pont Barcarin (11) R2-13, R2-18, R2-18, R3-21, R6-13, R6-14, R6-16, R8-07, R8-14, R10-05, R10-06.

6.3 - Plages (12) R2-13, R2-16, R2-18, R2-19, R2-20, R2-24, R3-21, R4-05, R6-03, R6-16, R8-09, R10-01.

6.4 - Ginès R2-02, R2-04, R2-13.

6.5 - Signalétique R2-15.

6.6 - Circulation R2-03, R2-13, R2-14, R4-05, R8-09, R8-14.

7 - Les pratiques agricoles (11) R1-07, R3-15, R4-05, R5-19, R6-13, R6-16, R8-08, R8-09, R8-10, R8-11, R8-14.

7.1 - Déchets R8-09.

7.2 - OGM R4-05, R8-08, R8-09, R10-05.

7.3 - Démoustication R2-04, R2-12, R2-13, R4-05, R6-10, R6-13, R8-09, R8-15.

7.4 - Déplacements R6-14, R6-16.

7.5 - Saliculture R6-15.

4 - Energies renouvelables (14) R3-15, R4-02, R4-04, R4-05, R5-03, R5-05, R5-19, R6-15, R8-09, R8-13, R10-02, R10-04, R10-05, R11-03.

8 - Développement économique R2-12, R2-13, R3-15, R3-15, R10-05, R11-05.

8-1 - Economie R8-08.

9 - Gestion de l'eau, hydraulique (10) R2-01, R2-13, R2-16, R2-25, R2-26, R4-03, R5-08, R6-15, R8-02, R8-09.

9.1 - Gestion du littoral (11) R2-04, R2-08, R2-12, R2-13, R2-24, R2-25, R4-05, R6-15, R8-08, R8-09, R10-05.

9.2 - Changement climatique R2-13.

9.3 - Risques, inondations, submersions R2-13, R2-13, R6-15.

10 - Le Parc (7) R2-09, R2-13, R2-16, R2-17, R2-18, R2-19, R8-11.

10.1 - Urbanisme (8) R2-06, R2-08, R2-13, R2-18, R6-09, R6-13, R6-15, R8-08.

10.2 - Pollutions (8) R1-07, R1-12, R2-16, R3-07, R3-15, R8-08, R8-09, R8-09.

10.3 - Ambitions pour la nouvelle charte R4-05, R11-05. 10.4 - Aménagement du territoire R2-04, R2-08,

#### ENQUETE PUBLIQUE

Révision de la Charte du Parc Naturel Régional de Camargue - Dossier E09000155/13

RAPPORT - Page 22

R11-05, 10.5 - Brigades vertes R2-13, R4-05, R8-09, R10-04.

10.6 - Bruit R8-14

10.7 - Cartes R3-17, R6-15,

10.8 - Contribution des partenaires R4-04.

10.9 - Evaluation, indicateurs 11-05.

10.10 - Foncier R4-04, R10-01.

10.11 - Gestion des milieux R6-13.

10.12 - Gouvernance R2-13, R2-13, R6-15, R6-16.

10.13 - International R8-14.

10.14 - Oiseaux R2-16.

10.15 - Patrimoine bâti R2-12, R10-01.

10.16 - Patrimoine culturel R2-08, R10-04.

10.17 - Paysage R8-11, R8-14.

10.18 - Pêche R1-07, R2-11, R4-05.

10.19 - Plantes invasives R2-16.

10.20 - Préservation, sensibilisation R1-05.

10.21 - Remarques générales R2-18, R6-08, R8-09, R8-10, R8-14, R10-04.

## 11 - La Charte

11.1 - Juridique R2-14, R2-18, R2-24, R4-03, R4-04, R4-06, R11-01.

11.2 - Notice et plan R8-08.

11.3 - Préambule R2-13, R2-14, R4-04.

11.4 - Statuts R4-04.

11.5 - Trames vertes et bleues R8-08.

11.6 - Divers R3-05, R1-01, R3-13, R4-01, R8-01, R8-04.

11.7 - Favorables R2-23, R4-07, R6-01, R6-05, R6-06, R6-12, R6-14, R7-01, R7-02, R8-05, R11-04.

11.8 - Information sur l'enquête publique R6-20, R6-21.

11.9 - Utilité de l'enquête publique R2-18.

11.10 - Participation, concertation (16) R2-08, R2-10, R2-13, R2-21, R2-22, R2-26, R3-03, R3-06, R5-07, R5-09, R5-19, R6-02, R6-15, R8-05, R8-11, R8-15, R10-06, R11-05.

## 4.2. Position personnelle sur Chaque thème

### 1 - Périmètre d'étude (64 observations)

1.1 - Crau (11) R2-12, R4-04, R5-01, R5-02, R5-03, R5-07, R5-08, R6-11, R6-17, R8-08, R11-01.

« ... nous sommes opposés à l'élargissement du périmètre du parc parce que l'entrée des nouvelles communes est prématuré...

... historiquement et scientifiquement, la Crau n'est pas la Camargue et le parc de Camargue doit rester attaché à son territoire d'origine...

... des zones de protection majeures ne peuvent coexister avec des zones qui véhiculent une charge de pollution aussi importante...R2-12-01 »

« ... demande le détachement de la partie reconnue A.O.C. Foin de Crau après contact pris avec M. de CAUSANS propriétaire des fermes « L'ESPINAUD » et « LES CHANOINES ». Je tiens à mentionner qu'à l'issue de la réunion du 19 juin 2007, en présence du directeur du P.N.R. Camargue, du directeur du Comité de Foin de Crau, de M. LUCCHESI, directeur des Marais du Vigueirat, ainsi que d'une trentaine de producteurs de foin qui ont manifesté leur désaccord sur la délimitation proposée, Monsieur le directeur du P.N.R. nous a affirmé que notre choix serait respecté et que le territoire ne serait pas intégré au Parc...R5-01 »

« ... L'ensemble des éléments énoncés ci-dessus définit la Crau comme une zone géomorphologique et biogéographique très particulière, différente du milieu Camarguais. Ce patrimoine naturel a créé une identité culturelle en Crau qu'il serait inutile d'assimiler à un autre patrimoine. Lors de la réunion de concertation de Mas Thibert, en juin 2007, les producteurs de foin de Crau avaient approuvé un périmètre proposé excluant l'aire de production de foin de Crau AOC. Le CIV de Mas Thibert propose un périmètre dans le même esprit...

... Contrairement au tracé proposé dans la révision de la charte, ces tracés respectent objectivement les caractères particuliers de la Crau et de la zone deltaïque du Rhône...R6-17-03 »

« ... Le Périmètre d'extension, soumis à enquête publique, du Parc de Camargue n'est pas pertinent dans la mesure où il englobe des zones naturelles type « Crau ».

Il ne correspond pas à une continuité de cette unité nouvelle avec les paysages de zone humide type Camargue (Riz). Il n'y a donc pas de logique géomorphologique entre CRAU et Camargue, car il ne fait pas partie du delta du Rhône actuel. Après une brève concertation en 2007 où la Majorité des acteurs agricoles de la zone concernée avaient émis un doute sur la pertinence de la zone : elle est occupée par la crau ou coussoul aux paysages de steppes caillouteuse qui constituent une vaste plaine homogène, Non sécable.

En conclusion, le périmètre soumis n'est pas acceptable en l'état d'un point de vue géologique, historique, environnemental et économique...R5-02 »

« ... Le C.I.V. avait suggéré draille des Costières, CD 24 en revenant sur Mas-Thibert, Canal d'écoulage du Vigueirat, Canal d'écoulage du Marais de Meyranne...R5-03 »

## ENQUETE PUBLIQUE

Révision de la Charte du Parc Naturel Régional de Camargue - Dossier E09000155/13

RAPPORT - Page 23


  
Maurice NISSE

« ... Crau sèche irriguée : ce n'est pas une zone humide naturelle...R8-08 »

Ces quelques extraits montrent bien qu'il y a dans cette zone, incompréhension de la part des acteurs de terrain qui n'hésitent pas à employer des termes forts :

« ...Il est bien regrettable que ce Parc de Camargue, objet de nos espoirs dans sa dernière et définitive version, se laisse aller à un certain impérialisme en empiétant sans consultation sur des territoires voisins tout aussi préoccupés que lui de la bonne gestion de l'environnement...R5-07-02 »

Sur le nombre d'observations, on peut toujours trouver un avis contraire ou au mieux différent.

« ...La production de foin de Crau sur ce territoire est également une richesse que le PNRC pourra soutenir en complément notamment de l'AOC déjà existante...R5-12-13) »

« Parlo-nous du bon vin de Crau  
Mai que d'aigueu dou Segounau. »  
M. DE TRUCHET

Les grandes traditions Provençales n'ont pas changé et on constate que ce qui se disait pour le vin au siècle dernier, est d'actualité pour le foin.

Le commissaire enquêteur, guidé par un propriétaire a visité les lieux et constaté une rupture bien marquée entre Crau et marais. Il propose en ce sens le tracé d'une limite répondant au mieux aux nombreuses aspirations manifestées à Mas Thibert.

### Position personnelle CRAU SECHE IRRIGUEE

La Crau sèche irriguée ne fait pas partie de cet ensemble deltaïque défini au sens bio-géographique. Les arguments des propriétaires qui n'adhèrent pas à la charte sont, pour le commissaire enquêteur, recevables. Le commissaire enquêteur propose donc une réduction du périmètre d'étude qui lui semble plus réalisable qu'une extension qui n'aurait pas été accompagnée des études ad hoc du territoire.

**1.2 - Extension (11)** R1-12, R1-13, R1-15, R1-17, R2-12, R2-13, R2-17, R2-24, R8-09, R10-05, R11-05.

« ... Je suis un fervent défenseur du Patrimoine Camarguais dont Port St Louis fait Géographiquement Partie...R1-12 »

« ...Le Collectif Citoyen Santé Environnement de Port-Saint-Louis ne peut qu'adhérer à cette démarche et supporter la nouvelle initiative d'élargissement géographique du Parc Naturel Régional de camargue ...R1-13 »

**1.3 - Rive Gauche (9)** R2-05, R5-04, R5-06, R5-10, R5-11, R5-13, R5-14, R5-15, R5-17.

**1.4 - Gard (3)** R2-24, R5-09, R8-05.

**1.5 - Zone marine (3)** R2-22, R2-24, R8-05.

**1.6 - Zones périphériques (3)** R10-05, R10-06, R11-01.

**1.7 - Zones tampon (5)** R2-12, R2-24, R6-11, R8-09, R11-01.

**1.8 - Salin de Caban (3)** R1-17, R5-12, R6-13.

« ...on peut regretter que les zones les plus riches ZNIEFF et autres ZPS n'aient pas été intégrées au parc car se trouvant sur le territoire du GPMM. Elles auraient été mieux protégées d'une disparition partielle quasiment certaine. On voit là l'ambiguïté de ce territoire, et le constat de Mr Picon nous semble plus réaliste et vrai que celui de l'Etat et des Elus qui nous parlent de développement durable et de mieux industriels...R1-17-03 »

« ...Par contre, les Salins de Caban où se situent des espèces et des habitats naturels menacés et également caractéristiques de la Camargue, doivent tout autant faire partie de l'extension du PNRC...R5-12-13 »

« ...Au delà des enjeux considérables liés à la biodiversité, le site des Salins du Caban et du Relai constitue également une zone tampon essentielle entre espaces aménagés et espaces naturels protégés. Ce lieu offre encore, sur de vastes

#### ENQUETE PUBLIQUE

Révision de la Charte du Parc Naturel Régional de Camargue - Dossier E09000155/13

RAPPORT - Page 24





étendues à l'est du Rhône, un paysage remarquable, très caractéristique des zones humides méditerranéennes. L'un de ces lieux qui font que la Camargue symbolise encore une nature sauvage et préservée...

...Reprenant et soutenant l'avis intermédiaire du 8 juin 2009 du Conseil National de Protection de la Nature sur ce sujet, NACICCA demande l'intégration des salins du Caban et du Relai au périmètre d'étude...R5-13-04 »

### Position personnelle MARAIS DE CABAN

Le Commissaire enquêteur reprend intégralement sur ce point, les termes de l'avis intermédiaire N°08/06/2009-01 émis par le CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE et déplore que la Directive Territoriale d'Aménagement ne permette plus d'intégrer dans le périmètre d'étude le salin de Caban, situé au sud-est de la partie proposée à l'extension. Ce salin est classé en zone de protection spéciale depuis avril 2008. Il présente un intérêt patrimonial au même titre que les espaces naturels déjà inclus dans le périmètre du parc.... »

**1.9 – Contournement autoroutier d'Arles (11)** R2-21, R6-04, R6-11, R6-13, R6-18, R6-19, R6-20, R8-03, R8-11, R11-01, R11-02.

« ...l'enquête publique relative à l'extension de la charte ne peut en aucun cas préjuger de la légitimité du contournement autoroutier VSV qui est, à ce jour, âprement contesté et qui ne manquera pas, s'il est maintenu d'être dénoncé, notamment auprès de l'opinion, des associations de défense de la nature, des autorités politiques, et des juridictions administratives et judiciaires, nationales et européennes.

Il est donc nécessaire que la charte et le rapport du commissaire enquêteur ne puissent être interprétés comme légitimant ce projet désastreux...R11-01-04 »

### Position personnelle MARAIS DE MEYRANNE

Les Marais de Meyranne et des Chanoines font partie de cet ensemble deltaïque au sens biogéographique, mais il est dommageable que l'extension du périmètre proposé semble légitimer un projet de contournement autoroutier de la ville d'Arles, dit Variante Sud Vigueirat. Le périmètre du parc s'appuie sur un fuseau très large dans la mesure où le tracé d'infrastructure n'est pas encore finalisé. Le commissaire enquêteur propose la encore une réduction du périmètre d'étude qui emprunte des ouvrages topographiquement et planimétriquement identifiables. Le territoire compris entre le périmètre proposé et un tracé futur a vocation à constituer une zone tampon dont le traitement écologique et paysager devra être bien spécifié dans la charte. Il paraît souhaitable de limiter dès à présent, sur le Marais des chanoines le périmètre du Parc à une distance de 400 m. de l'ouvrage autoroutier existant.

**1.10 - Plan du Bourg (3)** R5-12, R5-19, R8-05.

« ...L'extension du PNRC sur le rive Est du Grand Rhône est nécessaire car il s'agit d'un territoire camarguais notamment par la présence de :

-la riziculture et l'élevage de taureaux de Camargue

-sites naturels protégés ( Marais de Meyranne, Marais du Vigueirat...) dont le classement en PNR aidera à pérenniser la préservation.

La production de foin de Crau sur ce territoire est également une richesse que le PNRC pourra soutenir en complément notamment de l'AOC déjà existante...R5-12-13)

« ...Je suis d'accord pour que Mas-Thibert fasse partie du PNRC...R5-19 »

**1.11 - Mas Thibert (2)** R5-16, R5-18.

« ... je suis favorable à l'extension du parc sur cette rive du Rhône pour aider à la préservation de notre territoire...R5-16 »

« ... je souhaite faire part de ma profonde conviction de la nécessité d'extension du PNRC au Plan du Bourg ...R5-18 »

**11.3 – Préambule** R2-13, R2-14, R4-04

« La charte doit être un document collectif. Le préambule émanant de la pensée unique qui en a le devoir de la signer, n'a pas sa place dans ce contexte ...R2-13-07 ».


  
Maurice NISSE

« Il nous paraît inadmissible que ce préambule soit rédigé par Monsieur PICON, fonctionnaire de l'Etat, qui ne fait qu'émettre un avis personnel qui ne peut en aucune façon engager l'ensemble des signataires de la charte. A notre avis, ce préambule doit être réécrit dans un esprit collectif ou doit être supprimé...R2-14-02 »

« Si l'organisme de Gestion pouvait parfaitement faire sien l'avant-propos sus mentionné, il ne pouvait en aucun cas en cautionner la personnalisation sous la signature de M. B. PICON, fonctionnaire astreint à une certaine réserve et n'ayant pas, dans une enquête publique et de surcroît dans un avant propos, à cautionner par sa fonction de Directeur au CNRS, un texte de charte modifiée dont il s'approprie une œuvre censée être collective, tout en développant une position personnelle...R4-04-01 »

### Position personnelle AVANT PROPOS

En première lecture, le commissaire enquêteur s'attendait effectivement à trouver dans un avant propos, une analyse de l'évolution du territoire et une évaluation de la mise en œuvre des orientations de la charte précédente. Il prend en conséquence acte de ces observations, formulera dans ses conclusions une recommandation dans ce sens tout en déplorant qu'un texte de cette qualité soit ignoré.

11.1 – Juridique R2-14, R2-18, R2-24, R4-03, R4-04, R4-06, R11-01.

« Force est de constater que le dossier d'enquête publique ne contient pas les statuts du futur organisme de gestion. Cette absence d'un document essentiel contrevient aux dispositions de l'article R333-3 modifié par le décret n°2007-673 du 2 mai 2007....

A l'évidence, les statuts du parc dans son périmètre actuel ne répondent pas à l'exigence de la loi.  
De cette première constatation, il nous apparaît que le projet de charte révisé est entaché d'illégalité...R2-14-02 »

« ... Nous ne pouvons que déplorer l'absence des annexes à la charte, qui bien qu'elles ne soient pas soumises à enquête publique, sont néanmoins susceptibles d'apporter des précisions éclairantes pour la bonne compréhension du rapport principal. Le fait que la révision des statuts du Syndicat Mixte soit décorrélée de la Charte rend l'exercice d'analyse très théorique...R2-18-04 »

#### Transparence de l'enquête et information des citoyens,

« L'interdiction faite à la commune par les services de la région- Note de Madame Valérie MARTINEZ Chef de service Espaces Naturels et Forêts de la Direction du Développement durable, et de l'Agriculture de la Région PACA du 25 Août 2009- de délivrer des copies papier de tout ou partie du texte de la charte révisée ne nous paraît pas répondre à l'objectif de transparence qui doit présider à la révision d'un tel document.

Il nous paraît que cette restriction au droit de communication ouvert à chaque citoyen intéressé est en mesure d'entacher la véracité du document en occultant toute possibilité de comparaison avec le texte lors de son approbation finale et peut avoir des conséquences juridiques graves...R2-14-03 »

### Position personnelle

Ces observations font l'objet d'un commentaire en conclusion, sous le chapitre 2. PROPOSITIONS, SUGGESTIONS, CRITIQUES au paragraphe 2.1. Absence des statuts du futur organisme de gestion. Ainsi que de la recommandation suivante :

#### STATUTS DU SYNDICAT MIXTE

Les statuts du syndicat mixte n'ont été transmis ni lors des avis intermédiaires, ni lors de l'enquête publique. Ils font partie des documents à joindre obligatoirement en annexe lors de l'avis final.

2.2 – Cabanons (12) R1-02, R1-03, R1-04, R1-06, R1-07, R1-08, R1-09, R1-10, R1-11, R1-16, R1-17, R2-12.


  
Maurice NISSE

**Us et coutumes des Cabanonniers**, premier thème rencontré au cours des permanences et largement abordé lors de la réunion publique du 23 septembre 2009 tenue à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Si le terme cabanon n'apparaît pas ou très discrètement dans le projet de charte, il en va différemment du rapport.

Quinze des dix sept observations recueillies sur le registre R1 tenu à Port-Saint-Louis-du-Rhône évoquent les traditions cabanonnières, qui ont pour origine une nécessité économique et sociale et sont profondément ancrés dans la culture locale. Tout est dit dans les observations du public, voici quelques extraits.

- « ... Le phénomène des cabanons qui, pour certains, sont édifiés quasiment sous forme de hameau. Ces espaces ont perdu leur caractère naturel et sont devenus des sites d'implantation sous une forme particulière et quasiment identitaire, dans des conditions d'hygiène et de salubrité non satisfaisante...R1-17-02 »*
- « Les cabanonniers recyclent les matériaux, ils consomment peu d'énergie, ils utilisent l'éolien et le solaire individuel, ils récupèrent les eaux pluviales...R1-17-02 »*
- « Cet exemple mérite des montées en généralité parce qu'il peut s'envisager comme révélateur des limites d'une politique environnementale qui croit se dédouaner en concevant des espaces naturels compensateurs de pollutions par élimination de pratiques populaires locales...R1-17-02 »*
- « Dans ce dispositif, l'incongruité et l'insulte à l'environnement, ce n'est pas la zone de fos avec ses entreprises SEVESO ses pollutions de l'air et des sols puisqu'elle est légalisée littoral aménagé, l'insulte à l'environnement c'est le village de cabanons illégalement installé dans l'espace naturel protégé sensé compenser la zone industrielle...R1-17-02 »*
- « Sur la notion d'éco-hameau, notamment sur le projet d'éco-hameau des Sablons, il ne faut pas que cela permette d'entériner des situations de fait et débouche sur la reconnaissance de l'illégalité...Celle-ci doit être précisée plus clairement...R2-13-05 »*

### **Position personnelle US ET COUTUMES DES CABANONNIERS**

Les cabanonniers ne sont pas dupes, ils savent qu'ils n'obtiendront jamais de reconnaissance légale mais, ils savent aussi qu'ils ont la sympathie du public et le soutien de certains élus. Leur dernière carte à jouer c'est d'obtenir du Parc Naturel Régional une forme de reconnaissance par la localisation d'éco-hameaux quel que soit le statut foncier du sol sur lequel ils sont implantés. C'est en ce sens que je formulerai une recommandation au Maître d'Ouvrage dans mes conclusions.

Cet exercice qui consiste à extraire des registres quelques passages, à rechercher un ou plusieurs avis différents, puis à formuler sa position personnelle, peut, avec quelque 487 pages d'observations, nous conduire à remplir ainsi quelque millier de pages. Ce n'est pas le but poursuivi et je propose à ce stade de regrouper les thèmes et de les traduire en recommandations.

#### **4.3. Regroupement par thèmes de recommandations**

Le commissaire enquêteur a retenu 19 recommandations à formuler au Maître d'ouvrage. Pour éviter des répétitions inutiles, ces recommandations sont rédigées dans les conclusions, après formulation de l'avis. Voici, classés par ordre d'importance, les titres des recommandations qui seront formulées.

- 1 - CAMARGUE GARDOISE
- 2 - CRAU IRRIGUEE
- 3 - MARAIS DE MEYRANNE
- 4 - MARAIS DE CABAN
- 6- DEFENSE DU TRAIT DE COTE
- 7 - PARTIE MARITIME
- 8 - STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
- 9 - DEVELOPPEMENT DE SALIN-DE-GIRAUD
- 10 - US ET COUTUMES DES SALINIERS



Maurice NISSE

- 11 - PHOTOVOLTAÏQUE
- 12 - GRAND EOLIEN
- 13 - GESTION HYDRAULIQUE
- 14 - TYPOGRAPHIE
- 15 - TABLEAUX DES TERMES TECHNIQUES, SIGLES ET ACRONYMES
- 16 - LISIBILITE DU PLAN
- 17 - RENVOI AUX OBSERVATIONS SPECIFIQUES
- 18 - AVANT PROPOS
- 19 - SIGNALÉTIQUE DE TERRAIN

Je termine ce rapport en adressant mes remerciements aux Maires et Adjointes des communes qui m'ont hébergé pendant les permanences pour leur courtoisie, ainsi que celle des personnels en charge du dossier d'enquête.

Je remercie également pour leur courtoisie et leur disponibilité,  
Monsieur Didier OLIVRY, Directeur du Parc Naturel Régional de Camargue,  
Monsieur Régis VIANET, Directeur Adjoint,  
Ainsi que mes interlocuteurs au Parc

Et plus particulièrement  
Monsieur Espoir BOUVIER en charge du projet au Service Espaces Naturels et Forêts au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.  
Madame Régine GAL Responsable au Parc du Pôle Evaluation et Prospective  
Pour leur constante amabilité, leur réactivité et leur efficacité.

Saint-Etienne-du-Grès le 14 novembre 2009  
Le commissaire enquêteur



Maurice NISSE